

DELIBERATION N° 2000/12-01 - TAXE PROF. UNIQUE

Messieurs CHONE et BOILEAU donnent communication à l'Assemblée des éléments relatifs à la T.P.U. dont la mise en oeuvre, au 1er Janvier 2001, a été adoptée par le Conseil de Communauté Urbaine le 27 Octobre 2000.